



N°3/2024  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PERIERS

<b>Séance du :</b> Vendredi 12 avril 2024	Le Conseil d'Administration, dûment convoqué en séance ordinaire par convocations individuelles envoyées le 25 mars 2024, s'est réuni vendredi 12 avril 2024 à 10h30 à l'Hôtel de Ville, Salle des mariages, sous la Présidence de Madame Isabelle LEVOY, Vice-Présidente du CCAS, en l'absence de Monsieur Gabriel DAUBE, Président du CCAS empêché.
<b>Membres du C.C.A.S.</b>  En exercice : 9  Présents : 7  Absents : 2	<b>Présents :</b> Mesdames Isabelle LEVOY, Françoise DESHEULLES, Renée-Linette CAPITEN, Sylviane KAZANDJIAN  Messieurs, Marcel LEMALLIER, Guy PAREY, Etienne PIERRE-dit-MERY  <b>Absents :</b> Madame Fanny LAIR, Monsieur Gabriel DAUBE
<b>Secrétaire de séance :</b>	Monsieur Etienne PIERRE-dit-MERY
<b>Assistaient à la réunion :</b>	Mesdames JACQUETTE, Conseillère aux Décideurs Locaux, Isaline LOUVET, Chef de projet social au CCAS, Yolande TONA, Directrice Générale des Services Andréa HEBERT, Adjoint Administratif au CCAS.

**Délibération n°3/2024. Vote du compte administratif 2023**

**VU**, le code de l'Action Sociale et des Familles,

Le Conseil d'administration, réuni sous la présidence de la Vice-Présidente du CCAS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif CCAS						
Résultats reportés	0	50.31		15 321.85		15 372.16
Résultats affectés						
Opérations de l'exercice	0	0	81 046.41	81 179.28	81 046.41	81 179.28
Totaux	0	50.31	81 046.41	96 501.13	81 046.41	96 551.44
Résultats de clôture		50.31		15 454.72		15 505.03
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	0	50.31	81 046.41	96 501.13	81 046.41	96 551.44
Résultats définitifs	0	50.31		15 454.72		15 505.03

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :**

**Article 1 :** **CONSTATE** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2023, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**Article 2 :** **VOTE et ARRÊTE** les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Périers, le 12 avril 2024,  
Pour extrait conforme,

Pour le Président empêché,  
La Vice-Présidente,

  
Isabelle LEVOY.



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de son affichage (ou de sa notification aux intéressés), faire l'objet des recours suivants :

- Recours gracieux auprès de mes services ou recours contentieux auprès du tribunal administratif de CAEN. « Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

Accusé de réception en préfecture  
050-215003948-20240412-3-2024-DE  
Date de télétransmission : 23/04/2024  
Date de réception préfecture : 23/04/2024